**FFESSM (2 points) :**

Comment les SCA sont-elles représentées au sein de la FFESSM ? (2 pt)

Les SCA sont des membres à part entière de la FFESSM et participent pleinement à la vie fédérale. L’exploitant est porteur des droits attachés à ce statut, notamment pour exercer un droit de vote dans les différentes instances fédérales, avec un système pondéré imposé par voie réglementaire (Code du sport) et les statuts fédéraux (2017). Dans chaque instance dirigeant (CD) nationale, régionale ou départementale, une place d’élu est réservée à la personne élue par les SCA membres.